



**Secrétaire National Laurent ESCURE**

01 44 39 23 41 / 06 82 84 91 18

**Conseiller Technique Stéphane CROCHET**

01 44 39 23 42 / 06 88 33 37 36

**L'Actu Société-Internationale est une publication qui traite des sujets d'actualité concernant le secteur, de l'implication du SE-UNSA dans les activités internationales, dans le Cnal, ainsi que dans les autres associations ou collectifs auxquels nous participons.**

### > Financement de l'enseignement privé : construire la mobilisation

« Nous, délégués des pétitionnaires des communes de France, [...] faisons le serment solennel :  
- de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation ;  
- de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ;  
- et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'école de la Nation, espoir de notre jeunesse. ». C'était le 19 juin 1960 à Vincennes. 350 000 laïques s'étaient retrouvés pour prononcer ce serment au nom de 10 813 697 pétitionnaires. Il n'était pas question de la loi Carle mais de la loi Debré. Pourtant, 50 ans après, la volonté de financer, toujours plus, l'enseignement privé par les fonds publics est intacte. Il nous appartient de montrer que la détermination laïque l'est tout autant.

Pour le SE-UNSA, la validation par le conseil constitutionnel de la loi Carle doit marquer le début d'une nouvelle épreuve de force que le camp laïque doit engager. Le SE-UNSA écrit aux Maires pour leur demander de ne plus payer les dépenses facultatives du privé au moment où les charges obligatoires vont exploser. Avec la loi Carle, ce sont près de 400 000 élèves en écoles privées hors-commune qui petit à petit vont glisser dans le champ de l'obligation : pas d'école publique dans la commune de résidence, pas de restauration scolaire ou de cantine, raisons médicales et surtout frères ou sœurs déjà dans le privé. Demain il faudra payer avec les deniers publics les choix personnels des familles de ces élèves. Ce financement de la « fuite » accentuera aussi la ghettoïsation en zone sensible et l'assèchement des moyens pour l'école publique dans les plus petites communes.

Avec Le CNAL\*, le SE-UNSA travaille à la construction d'une campagne pour affirmer la priorité à l'Ecole publique et laïque.

\*CNAL : SE-UNSA, UNSA-Education, Ligue de l'Enseignement, FCPE, DDEN

**>>Retrouver le SE-UNSA écrit aux maires**

### > RESF et Appel aux droits de l'Enfant

Alors que l'on vient de fêter les 20 ans de la Convention Internationale des Droites de l'Enfant, RESF, dont l'UNSA-Education est membre, invite ses comités locaux ainsi que chacun d'entre nous à faire signer par nos élus « l'Appel aux droits de l'Enfant ». L'objectif est qu'ils joignent leurs voix aux nôtres pour dénoncer les terribles situations humaines que recouvrent les expulsions et en premier lieu, les conséquences pour les enfants de familles concernées.

**>>Faire signer l'appel**



## > **Traité de Lisbonne : la charte des droits fondamentaux enfin contraignante**

Le traité de Lisbonne est entré en vigueur mardi 1<sup>er</sup> décembre. Ce texte est censé améliorer la fonctionnement de l'UE et sa visibilité dans le monde. Sa principale innovation est la création d'un poste de président permanent du Conseil européen confié au Belge Herman Van Rompuy. La Britannique Catherine Ashton devient haute représentante pour les affaires étrangères. Le texte renforce les droits du Parlement européen et des Parlements nationaux, et scelle dans le marbre la Charte des droits fondamentaux européens. C'est pour nous, organisation syndicale, le point le plus fort de ce traité. La Charte des droits fondamentaux devenant enfin contraignante, elle permettra à la CES\* de faire progresser les droits des travailleurs en Europe.

\*CES : Confédération Européenne des syndicats dont nous sommes membres via notre union interprofessionnelle l'UNSA

**>>Voir le site de la CES**

## > **Education et égalité Homme-Femme : une vraie politique pour des vrais changements**

Selon le forum économique mondial, la France recule à la 18<sup>ème</sup> place de son classement mondial en terme d'égalité Homme-Femme. Son rapport note que l'écart se creuserait avant tout dans le domaine de l'emploi et des salaires et non dans ceux de l'Education, de la santé et de la survie. Cette observation à l'échelon mondial plutôt rassurante en matière d'Education est tout de même un peu bousculée par la commission européenne qui note de vraies inégalités sur les aspects culturels de l'Education et de la Formation. Les études supérieures regroupent avant tout les garçons dans les études scientifiques et les filles dans les études littéraires et artistiques. Le rapport de la commission montre également que les questions de genre ne peuvent être dissociées des caractéristiques sociologiques. Par exemple, les garçons de milieu modeste sont les plus nombreux à rencontrer des difficultés d'alphabétisation.

Ce rapport invite les gouvernants à s'emparer de cette question par des politiques éducatives visant à contrecarrer à l'Ecole les attentes et les comportement stéréotypés selon les sexes, encore portés par la famille et la société.

Cette préconisation vient donc soutenir nos demandes récurrentes. Avec notre fédération l'Unsa-Education, et notre union interprofessionnelle l'Unsa, nous exigeons que la question de l'égalité de genre ne soit pas opportunément brandie une fois par an lors de la journée internationale aux droits des femmes mais que soient enfin mises en œuvre de vraies politiques sociales, sociétales et éducatives en faveur de l'Egalité.

## > **Le SE-UNSA soutient la pétition de l'UNEF pour les étudiants étrangers**

Egaux dans les amphes, inégaux devant la loi ! Signez la pétition de l'UNEF qui réclame la régularisation des 261 000 jeunes étrangers qui font chaque année le choix de venir étudier dans nos universités, faisant de la France le 4ème pays le plus attractif en matière de choix d'études supérieures. Notre pays peut s'honorer de ce rayonnement international qui témoigne à lui seul de la qualité scientifique et pédagogique de nos universités, à l'heure où nombreux sont ceux qui, s'appuyant sur de très contestés classement internationaux, se complaisent à en décrire les faiblesses. Pourtant, malgré l'incontestable apport de cette mobilité étudiante, nombreux sont les obstacles que rencontrent les étudiants étrangers lors de leur séjour en France. Dans un contexte de durcissement de la politique migratoire, ces étudiants ne sont pas perçus comme une chance par l'administration, mais comme des clandestins en puissance dont il convient de se prémunir. Ils sont les victimes impuissantes de règles de plus en plus contraignantes relatives aux conditions de séjour dans notre pays.....

**>>Lire la suite et signer**



## > SOS-Education : SOS... quoi ?

Personnellement ou à titre syndical, de nombreux militants de l'École sont contactés par SOS-Education. Si son nom est séduisant, il n'y a bien que son nom. Cette association surfe sur le « tout fout le camp » et cultive une image de l'École couleur sépia où c'était mieux avant. A commencer par les enseignants qui étaient alors courageux et responsables. Pour SOS-Education, ses deux grandes victoires sont le dispositif « apprentissage junior » promu en son temps par Villepin qui a légalisé l'apprentissage à partir de 14 ans et le retour au b-a-ba voulu par De Robien. Nous ne partageons absolument rien avec cette association qui ne voit d'ailleurs en nous les organisations syndicales qu'un verrou à faire sauter. Et pour cause cette association est un aux-nez de la droite la plus réactionnaire. Le SE-UNSA, appelle les enseignants à ne pas lui faire de publicité et à la démasquer lors de ces campagnes.

## > Identité Nationale : nous ne débattons pas

Le SE-UNSA soutient l'appel lancé par Mediapart avec deux cents personnalités, à refuser le « grand débat sur l'identité nationale » Signez et faites signer  
Par principe, nous sommes favorables au débat. A sa liberté, à sa pluralité, à son utilité. C'est pourquoi nous refusons le « grand débat sur l'identité nationale » organisé par le pouvoir : parce qu'il n'est ni libre, ni pluraliste, ni utile.  
Il n'est pas libre car c'est le gouvernement qui le met en scène, qui pose les questions et qui contrôle les réponses. Il n'est pas pluraliste car sa formulation réduit d'emblée notre diversité nationale à une identité unique...

**>Lire la suite**

**Le SE-UNSA est avec l'UNSA Education membre du CSEE (Comité syndical européen de l'éducation) et de la branche européenne de l'Internationale de l'Education (syndicat mondial des personnels d'éducation). Il est avec l'UNSA membre de la CES (Confédération européenne des syndicats).**